

## Feuillet d'information sur le Nord

Diverses définitions sont associées aux Autochtones vivant en milieux urbain, rural et nordique (URN). Dans le cadre de la mobilisation à l'égard de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux URN, nous nous attendons à ce que la définition des Autochtones vivant en milieux URN soit dirigée et acceptée par les peuples autochtones.

Toutefois, pour les besoins de ces feuillets d'information, l'expression « urbain, rural et nordique » ou « URN » est utilisée pour désigner les régions géographiques où demeurent des Autochtones à l'extérieur des réserves et des communautés des Premières Nations visées par un traité moderne ou relevant d'un gouvernement autonome, de l'Inuit Nunangat et des établissements des Métis ainsi que des communautés de la Nation métisse historique.

Selon la définition de Statistique Canada, une « région métropolitaine de recensement » (RMR) doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants, et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'« agglomération de recensement » (AR), son noyau doit compter entre 10 000 et 100 000 habitants. On entend par « hors RMR/AR » une zone qui est à l'extérieur des limites d'une RMR ou d'une AR.

Les personnes vivant en milieux URN sont réparties en trois régions géographiques :

1. Le « milieu urbain » s'applique aux personnes vivant dans une RMR.
2. Le « milieu rural » s'applique aux personnes vivant à l'extérieur des territoires, du Nunavik et du Nunatsiavut, et qui ne vivent pas dans une RMR.
3. Le « milieu nordique » inclut à la fois :
  - l'Inuit Nunangat – terres inuites englobant l'ensemble du Nunavut et la région désignée des Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavik dans le nord du Québec et le Nunatsiavut au Labrador;
  - les régions nordiques hors de l'Inuit Nunangat – territoires à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (Yukon et Territoires du Nord-Ouest, à l'exception de la région désignée des Inuvialuit des Territoires du Nord-Ouest, des réserves et des territoires visés par un traité moderne ou relevant d'un gouvernement autonome). Seules les personnes vivant dans les régions nordiques hors de l'Inuit Nunangat sont considérées comme vivant en milieux URN.

\* Dans les Territoires du Nord-Ouest, quatre ententes définitives sont en place : Déline; Gwich'in; Dénés et Métis du Sahtu; et Tlicho (à l'exception de la Convention définitive des Inuvialuit). Au Yukon, onze Premières Nations ont conclu des ententes définitives : Les Premières Nations de Champagne et de Aishihik; la Première Nation des Nacho Nyak Dun; le conseil des Tlingits de Teslin; la Première Nation des Gwitchin Vuntut; la Première Nation de Little Salmon/Carmacks; la Première Nation de Selkirk; les Tr'ondëk Hwëch'in; le conseil des Ta'an Kwach'an; la Première Nation de Kluane; la Première Nation des Kwanlin Dun; la Première Nation de Carcross/Tagish.

## Points saillants

- Couvrant quatre fuseaux horaires et bordé par les océans Atlantique et Arctique, le Nord canadien englobe près de 40 % de la masse terrestre du Canada. Le pergélisol touche à la fois la forêt boréale subarctique et la Toundra du Haut-Arctique.
- Les territoires du Nord comptent 116 560 habitants, dont 52 % sont des Autochtones.
- Dans ce feuillet d'information, le Nord est décrit en fonction des besoins en matière de logement et des conditions de logement de deux régions : l'Inuit Nunangat ([carte](#) [non disponible en français]), qui est au cœur de la [Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat](#), et les régions nordiques hors de l'Inuit Nunangat.
- Dans ce feuillet d'information, les signataires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale ne font pas partie des régions nordiques hors de l'Inuit Nunangat. Dans les Territoires du Nord-Ouest, quatre ententes définitives sont en place (à l'exception de la Convention définitive des Inuvialuit). Au Yukon, 11 Premières Nations ont conclu des ententes définitives. Dans ce contexte, « milieu URN » s'applique aux membres vivant à l'extérieur de ces territoires. Il est difficile de désagréger et d'illustrer les données pour les personnes vivant à l'extérieur de ces territoires.
- Les Inuits vivent principalement dans l'Inuit Nunangat, tandis que la plupart des membres des Premières Nations et des Métis du Nord vivent dans les régions nordiques hors de l'Inuit Nunangat. ([Figure 1](#))
- Les personnes non autochtones représentent la majorité de la population dans les capitales territoriales et dans quelques carrefours d'activité économique. ([Figure 2](#))
- Dans les régions nordiques hors de l'Inuit Nunangat :
  - la population autochtone représente 33 % de la population totale de 74 650 habitants;
  - les 44 communautés situées hors des capitales sont petites – 86 % d'entre elles comptent moins de 1 000 habitants et 61 %, moins de 500 habitants.
- Dans le Nord, une plus forte proportion d'Autochtones vit dans des logements inférieurs aux normes par rapport aux populations autochtones en milieu urbain et rural du Sud. ([Figure 3](#))
- Entre 2016 et 2021, la fréquence des besoins impérieux en matière de logement (BIL) a diminué dans l'ensemble du Nord, sauf chez les Inuits vivant dans les capitales de Yellowknife et de Whitehorse. ([Figure 4c](#))
  - La fréquence des BIL chez les Inuits vivant dans l'Inuit Nunangat ([Figure 4a](#)) est deux fois plus élevée que chez ceux qui vivent dans les régions nordiques hors de l'Inuit Nunangat ([Figure 4b](#))
- À l'extérieur de l'Inuit Nunangat, les populations non autochtones font face à un niveau de surpeuplement semblable à la moyenne canadienne. Chez les populations autochtones, on observe un taux de surpeuplement plus élevé. Cette proportion est encore plus importante pour les communautés à l'extérieur des capitales territoriales. ([Figure 5](#))
- Dans les régions nordiques hors de l'Inuit Nunangat, c'est chez les Premières Nations et les Métis que les besoins de réparations majeures sont les plus grands, surtout dans les communautés à l'extérieur des capitales territoriales. Ces résultats pourraient être en partie attribuables au vieillissement du parc de logements, aux coûts de réparation et au manque de matériaux de construction et d'expertise. ([Figure 6](#))
- Le pourcentage de personnes vivant dans des logements inabordables dans l'Inuit Nunangat et les régions nordiques hors de l'Inuit Nunangat est inférieur à la moyenne canadienne. C'est le cas tant pour les populations autochtones (Inuits, Métis et Premières Nations) que non autochtones. Les taux élevés de propriétaires-occupants et de logements locatifs subventionnés pourraient expliquer en partie ce niveau accru d'abordabilité. Par exemple, dans les régions à l'extérieur de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, entre 41 et 58 % des ménages sont propriétaires-occupants sans prêt hypothécaire ou locataires de logements locatifs subventionnés. <https://www.statsnwt.ca/Housing/housing-conditions/Housing%20Results%20-%202021%20Census.xlsx> (en anglais seulement) ([Figure 7](#))
- Les BIL dans le Nord sont en grande partie causés par les défis liés à la qualité et à la taille convenables des logements (c.-à-d. les logements qui ont besoin de réparations ou qui sont surpeuplés), et moins par des problèmes d'abordabilité. ([Figure 8](#))

- Dans les régions nordiques hors de l'Inuit Nunangat : (Figure 9)
  - bien qu'elle soit faible, la fréquence déclarée de logements inabordables est plus élevée chez les propriétaires et les locataires dans les capitales territoriales qu'ailleurs;
  - les propriétaires-occupants, en particulier ceux qui vivent dans des communautés à l'extérieur des capitales territoriales, ont les plus grands besoins en matière de réparation de logements;
  - dans les capitales territoriales, la fréquence déclarée de surpeuplement est plus élevée chez les locataires et plus faible chez les propriétaires-occupants.
- L'offre de logements dans le Nord est unique, car, historiquement, les sociétés de logement publiques ont été les principaux fournisseurs de logements sociaux.
- Le Canada entretient une relation de nation à nation avec les signataires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale. La production de logements peut varier d'un territoire à l'autre.
- La diversité des formes de propriété foncière a une incidence sur l'aménagement du territoire et l'accession à la propriété. Les négociations en cours sur les revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest et dans certaines régions du Yukon ont aussi une influence.
- Dans l'ensemble, certains problèmes compliquent l'accession à la propriété, comme : les régimes fonciers, le climat rigoureux, l'accès à l'assurance-habitation, le manque d'infrastructures, les coûts élevés de la main-d'œuvre et des services publics, ainsi que l'incertitude par rapport à la demande du marché et à la valeur de revente.

**Figure 1 – Pourcentage des Inuits, des Métis, des Premières Nations et de la population non autochtone vivant dans le Nord, 2021**

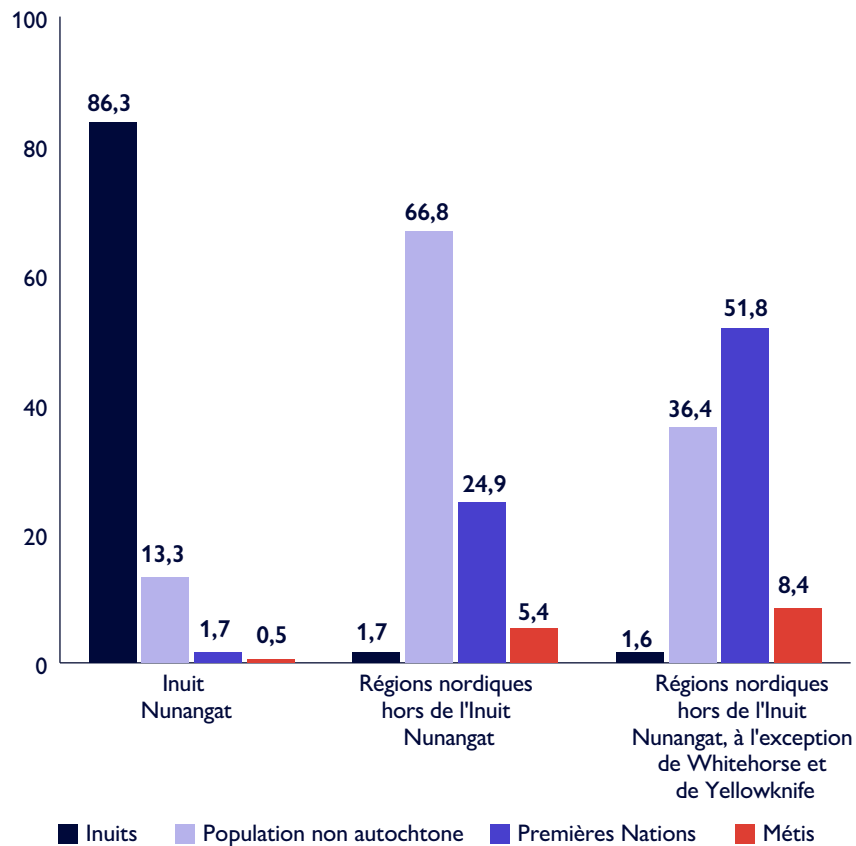
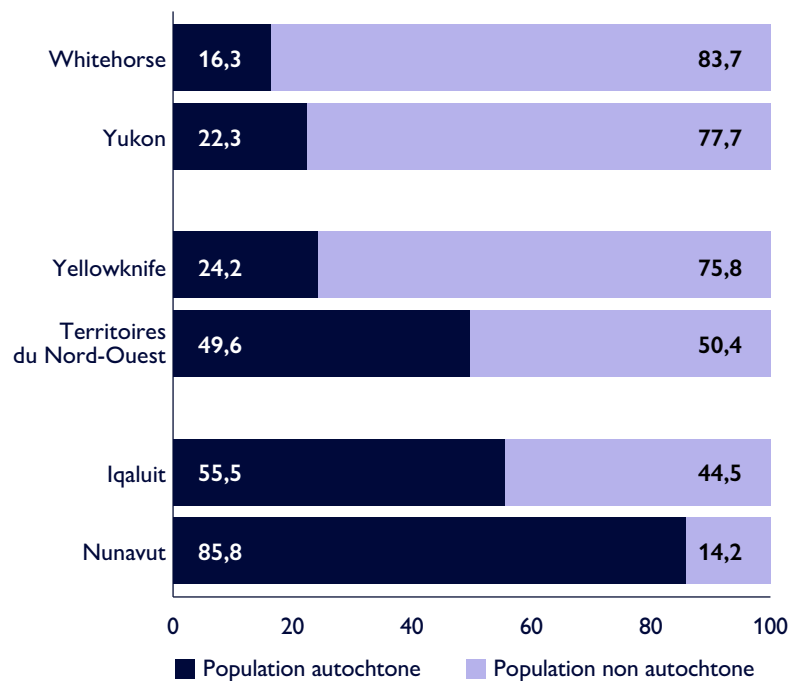


Figure 2 – Pourcentage d’Autochtones dans les territoires et les capitales territoriales, 2021



Lorsqu’il est question des populations (et non des ménages) qui occupent un logement inférieur aux normes, il est question des logements qui ne sont pas conformes à au moins une des normes d’acceptabilité (qualité, taille et abordabilité). En raison du manque d’options de logement dans le Nord, on parle de logement inférieur aux normes plutôt que de [besoins impérieux en matière de logement](#).

Un logement est de qualité convenable si, de l’avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.

Un logement est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt.

Un logement est de taille convenable s’il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage étant donné sa taille et sa composition, d’après les prescriptions de la [Norme nationale d’occupation](#).

Figure 3 – Population autochtone et pourcentage de la population habitant un logement inférieur aux normes, 2021

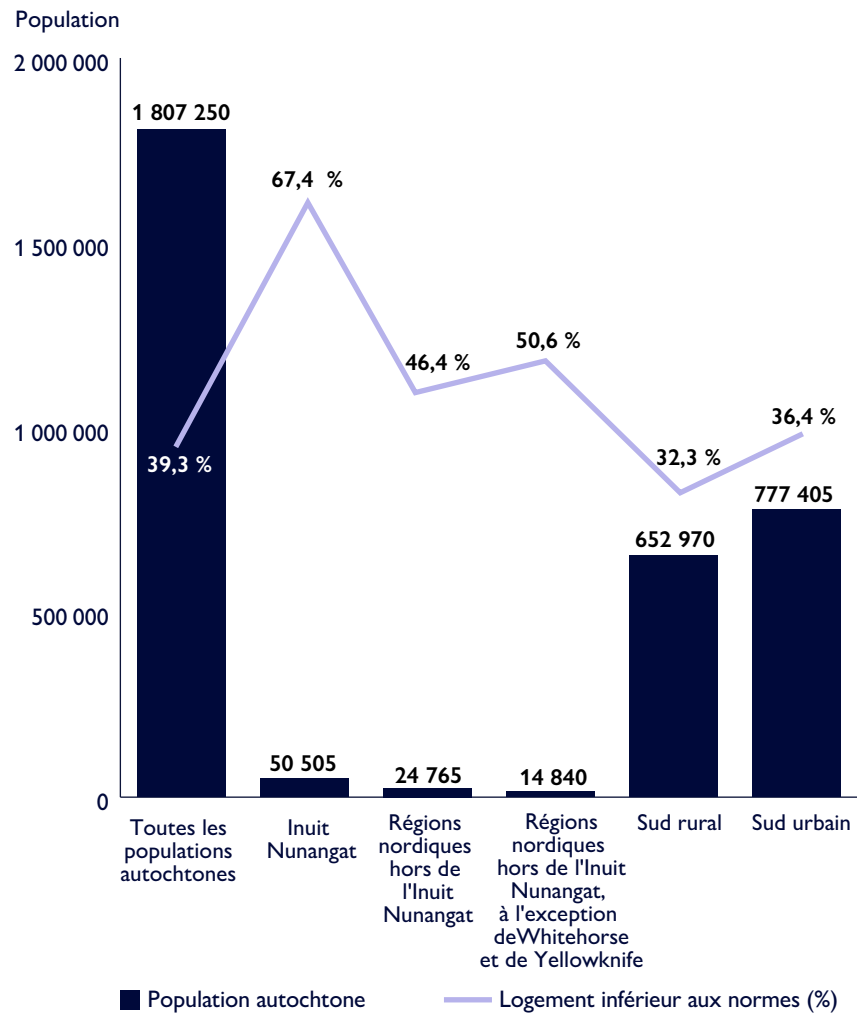
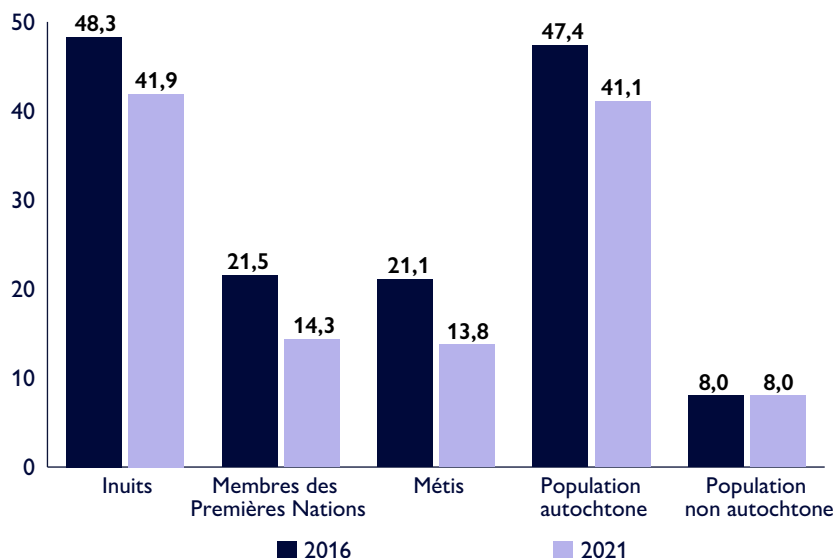


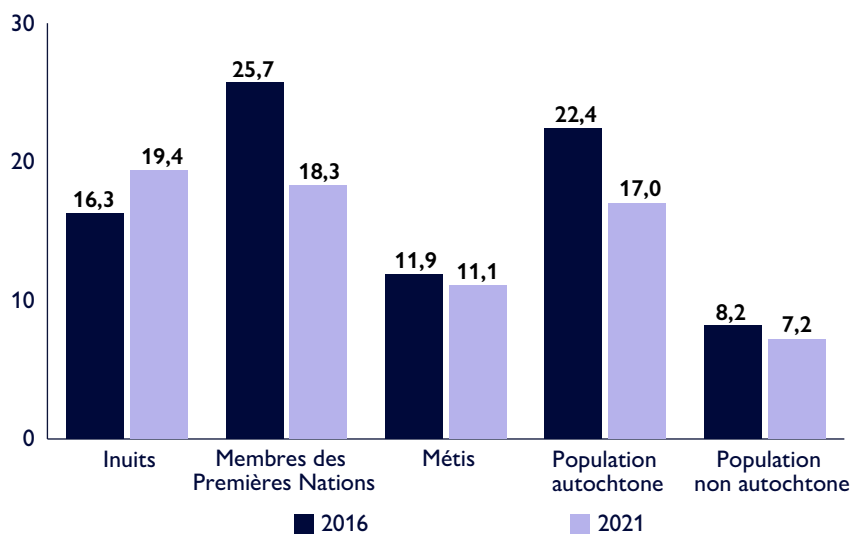
Figure 4a – Pourcentage des populations autochtones ayant des BIL dans l’Inuit Nunangat, 2016 et 2021



Remarques :

- Ce ne sont pas tous les ménages qui font l’objet d’une évaluation des BIL. Dans l’évaluation des BIL, on prend uniquement en compte les ménages non agricoles, qui vivent hors réserve et ont un revenu positif, et dont le rapport frais de logement-revenu est inférieur à 100 %.
- Les pourcentages selon l’identité autochtone comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.

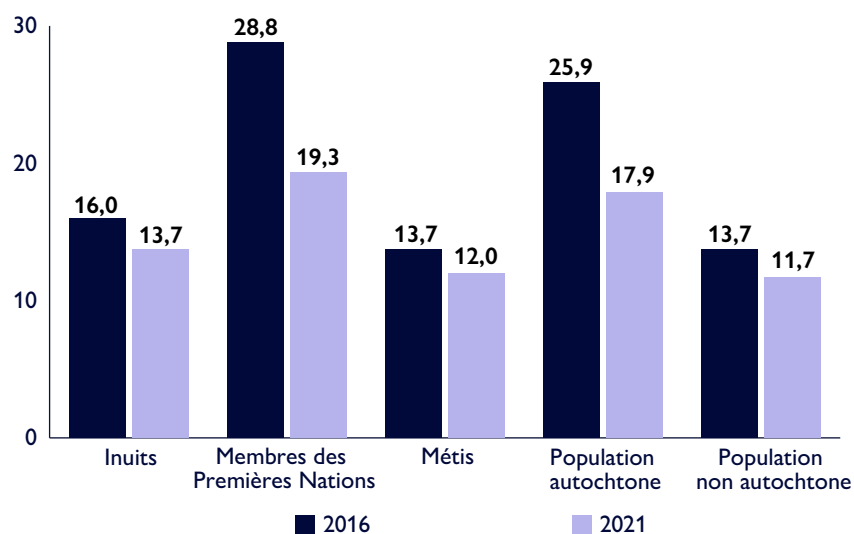
Figure 4b – Pourcentage des populations autochtones ayant des BIL dans les régions nordiques hors de l’Inuit Nunangat, 2016 et 2021



Remarques :

- Ce ne sont pas tous les ménages qui font l’objet d’une évaluation des BIL. Dans l’évaluation des BIL, on prend uniquement en compte les ménages non agricoles, qui vivent hors réserve et ont un revenu positif, et dont le rapport frais de logement-revenu est inférieur à 100 %.
- Les pourcentages selon l’identité autochtone comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.

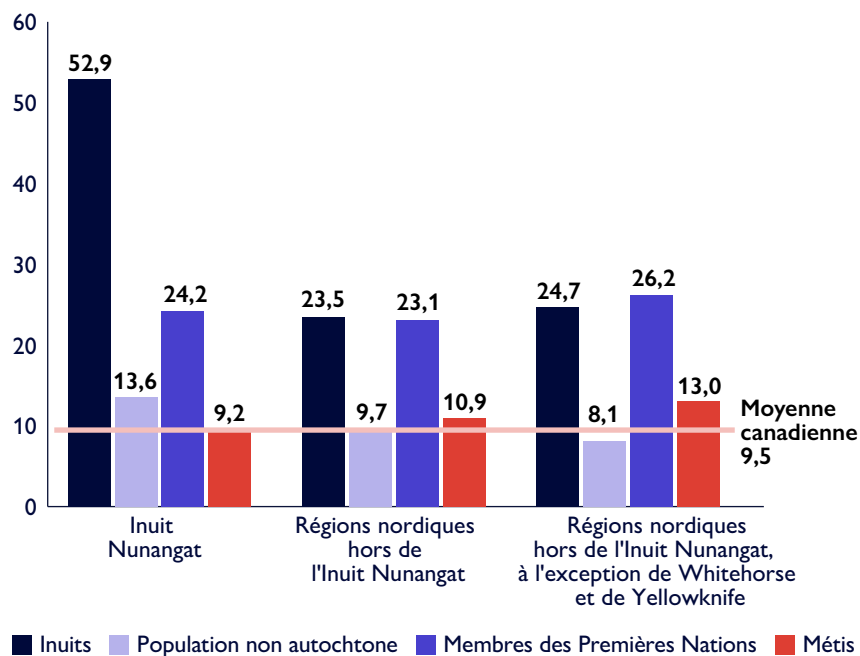
Figure 4c – Pourcentage des populations autochtones ayant des BIL dans les régions nordiques hors de l’Inuit Nunangat, à l’exception de Whitehorse et de Yellowknife, 2016 et 2021



Remarques :

- Ce ne sont pas tous les ménages qui font l’objet d’une évaluation des BIL. Dans l’évaluation des BIL, on prend uniquement en compte les ménages non agricoles, qui vivent hors réserve et ont un revenu positif, et dont le rapport frais de logement-revenu est inférieur à 100 %.
- Les pourcentages selon l’identité autochtone comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.

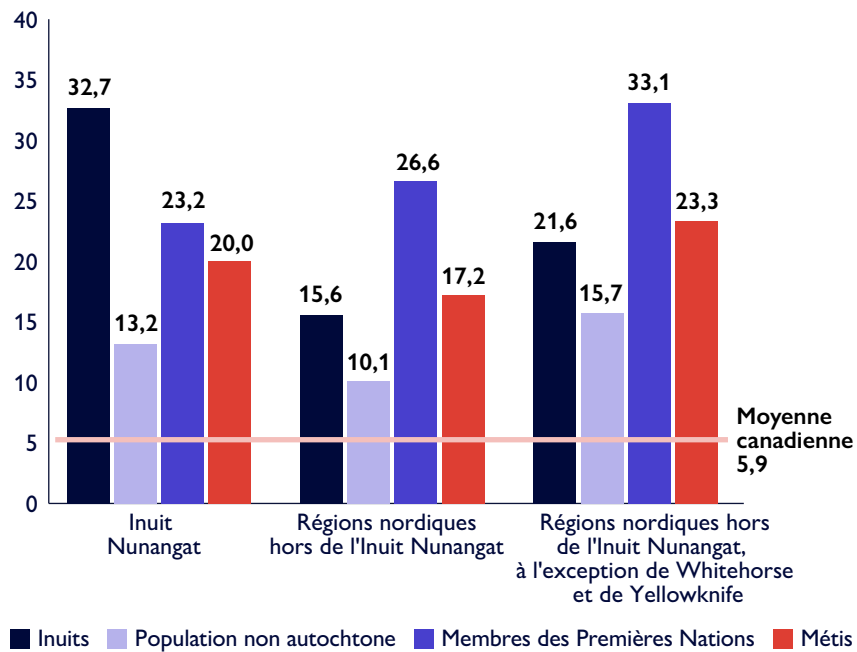
Figure 5 – Pourcentage des Inuits, des Métis, des Premières Nations et de la population non autochtone vivant dans des logements surpeuplés, 2021



Remarque :

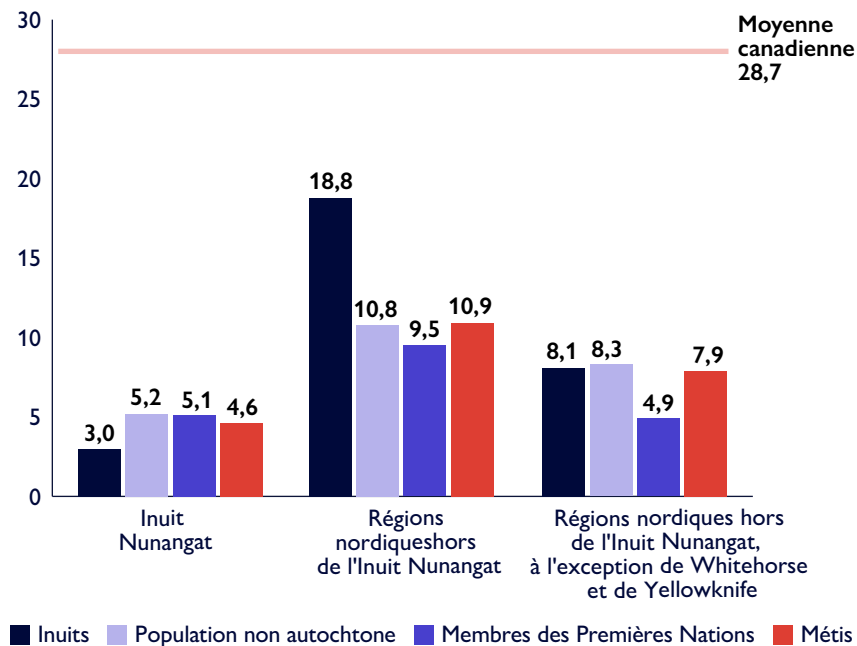
- Les pourcentages selon l’identité autochtone comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.

Figure 6 – Pourcentage des Inuits, des Métis, des Premières Nations et de la population non autochtone vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures, 2021



Remarque : Les pourcentages selon l'identité autochtone comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.

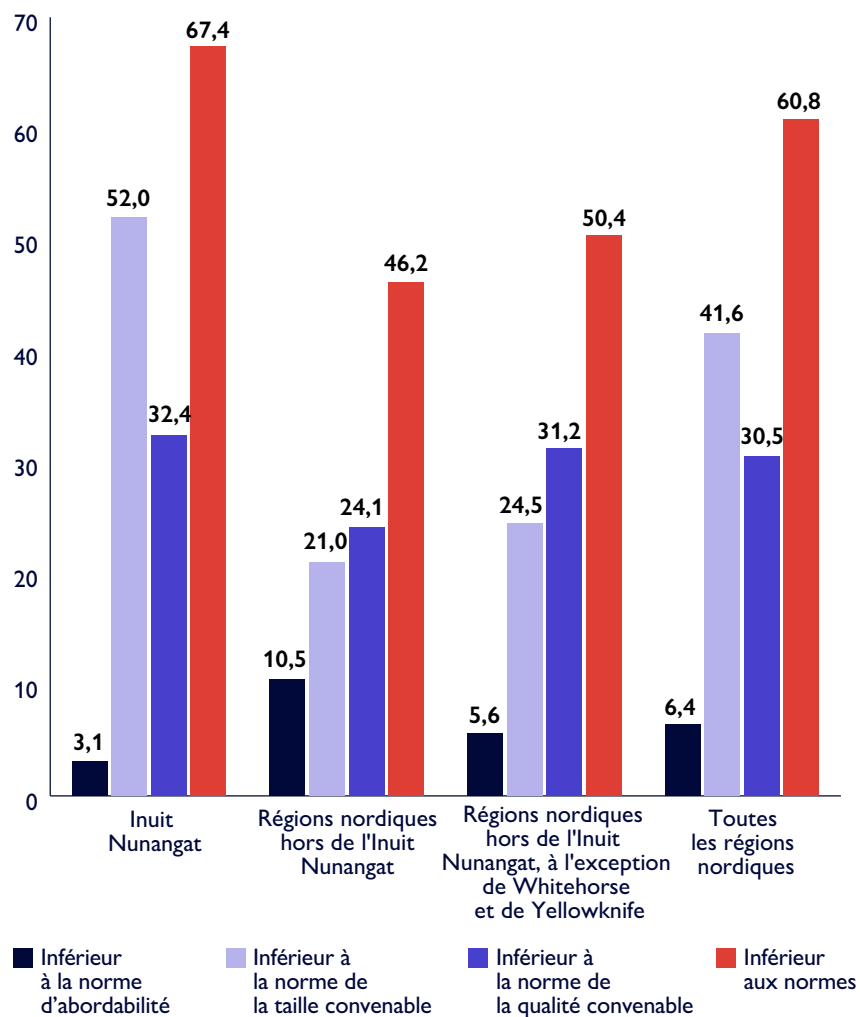
Figure 7 – Pourcentage des Inuits, des Métis, des Premières Nations et de la population non autochtone vivant dans des logements inabordables, 2021



Remarque : Les pourcentages selon l'identité autochtone comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.



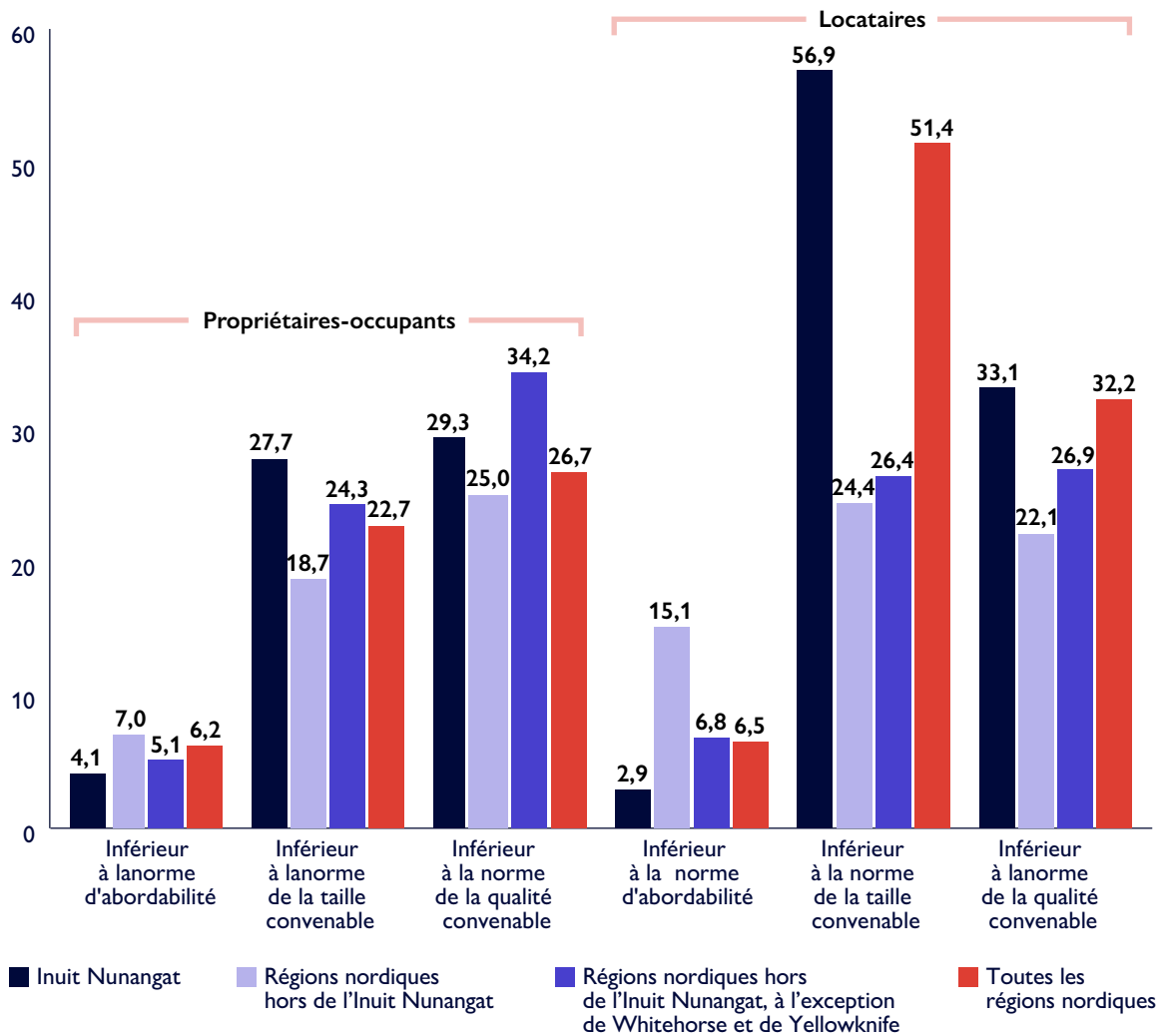
Figure 8 – Pourcentage des populations autochtones vivant dans un logement inférieur aux normes en milieu nordique, 2021



Remarques :

- Certaines personnes occupent un logement inférieur à plus d'une norme. C'est pour cette raison que la somme des pourcentages de populations autochtones de chaque catégorie est supérieure au pourcentage de la catégorie « Inférieur aux normes ».
- Les pourcentages selon l'identité autochtone comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.

Figure 9 – Pourcentage des populations autochtones vivant dans un logement inférieur aux normes en milieu nordique, par mode d’occupation, 2021



70139 20230103-009A